

pas à l'anarchie; elles n'amoindrissent nullement l'autorité du droit international; elles n'ont pas été prises sans égard aux aspirations et aux intérêts des autres membres de la collectivité internationale. La ligne de conduite adoptée par le Canada équivaut plutôt à une affirmation de l'importance du milieu, du caractère sacré de la vie sur notre planète et de la nécessité de faire reconnaître le principe de la pureté des mers, principe qui est, sous tous les rapports, aussi essentiel pour le monde d'aujourd'hui et celui de demain que l'était pour nos ancêtres celui de la liberté des mers.

Pendant trois siècles, les gouvernements se sont consacrés à l'accroissement des richesses nationales, en favorisant le commerce et l'industrie, en établissant des programmes d'assistance et de recyclage à l'intention des défavorisés. Tous, nous nous sommes employés à ces tâches méritoires avec l'idée que, sur la planète, l'eau et l'air purs étaient inépuisables et que l'équilibre de la faune et de la flore allait de soi. Notre optimisme reposait sur la pensée que la nature était trop puissante pour être détériorée irrémédiablement.

Mais nous savons maintenant qu'il n'en est pas ainsi. Nous savons que le printemps n'apporte pas nécessairement avec lui le renouveau. Nous savons que la responsabilité nous incombe de restaurer et de maintenir la santé de la biosphère. Sans le soleil, sans la santé, le progrès et la richesse perdent tout leur sens. Chacun le sait, mais il appartient peut-être au Canada -- terre des grands espaces, de la jeunesse et du printemps -- de prendre l'initiative et de donner l'exemple pour que l'humanité, s'écartant d'une voie funeste, puisse enfin redonner à la Terre sa fécondité et son hospitalité originelles.

---

S/C